

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42

Fax 04 74 92 07 16

mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents : Jean-Charles **BARDONNENCHE**, Anne-Laure **BARRAL**, Didier **BOUILLOT**, Patrick **GAGET**, Joël **NADLER**, Corinne **PAQUIER**, Vincent **THIENPONT**.

Excusés : Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne **PAQUIER**) - Charlène **GENEVAY** - Joël **SAVOY**

Absent : Daniel **MARTINEZ**

Secrétaire de séance : Patrick **GAGET**

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

1 - ENVIRONNEMENT : Lutte contre l'ambrosie

En Isère, un arrêté préfectoral du 7 mars 2000 fixe le caractère obligatoire de lutte contre l'ambrosie. La municipalité a décidé d'intervenir dans ce domaine.

Un appel à candidature est lancé pour la désignation d'un ou plusieurs « référents ambrosie » sur la commune afin de répertorier les terrains infestés. Les informations seront transmises au maire qui aura en charge la mise en place d'actions d'arrachage ou de broyage de la plante. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Pour les terrains privés, la procédure qui a été établie par l'Agence Régionale de Santé est la suivante :

Un courrier sera adressé par le Maire au propriétaire. Si rien n'est fait dans un certain délai, une mise en demeure sera envoyée, puis un procès verbal établi. L'amende peut aller jusqu'à 450 euros

2 - SALLE DES FETES :

Un point sur le chantier a été fait mercredi 4/09. Il ressort :

L'isolation et les câblages sont terminés.

Suite au dépôt de bilan de la 1ère société retenue dans l'appel d'offres, l'entreprise chargée du lot « chape », qui a repris le marché, demande 4 500€ supplémentaires pour couler la chape, arguant d'une erreur d'estimation du marché de sa part. Cette demande n'est pas acceptable, toutes les discussions avec cette entreprise s'étant déroulées sur les bases du marché depuis l'origine. De plus, la solution technique alternative présentée par l'entreprise n'est pas jugée conforme par l'architecte. Les travaux sont pour l'instant suspendus. Une procédure de contentieux pourrait être ouverte, après mise en demeure de l'entreprise concernée d'effectuer la prestation aux conditions techniques et financières initiales.

Les travaux des vestiaires progressent normalement de leur côté.

3 - URBANISME

- Délibération sur la proposition de don à la commune, d'une parcelle de bois pour une surface de 1 226 m² située au maillet, par la succession SOUBEYRAT.

Le conseil accepte à l'unanimité sous condition que les propriétaires actuels prennent en charge l'élagage d'une partie du terrain sous la ligne électrique.

- Aménagement de la source au Chazal :

Une source au débit important mais irrégulier pose problème sur le hameau du Chazal. Le raccordement de cette source sur le drain d'un riverain permettrait d'infiltrer cette eau au lieu de la laisser s'écouler dans les terrains en aval via la voirie. Ainsi l'écoulement de l'eau ne posera plus de problème aux habitants de ce hameau. Le maire présente le projet de convention précisant les conditions de ce raccordement.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

4 - RENTREE SCOLAIRE

Cette année 71 élèves sont inscrits à l'école.

Du fait des effectifs importants en maternelle, l'équipe enseignante a choisi d'organiser les classes ainsi : 24 élèves dans la classe maternelle (PS/MS), 20 en cycle 2 (GS/CP/CE1) et 27 en cycle 3 (CE2/CM1/CM2).

Par ailleurs, depuis la rentrée, Mme GARCIA occupe en plus le poste d'ATSEM dans la classe de cycle 2. Son temps de travail de la semaine se répartit ainsi : 13h école, 11h de cantine et 4h de ménage.

Une création de poste d'agent technique a été nécessaire pour 21h/mois, afin de compléter les heures de ménage des locaux scolaires et municipaux. Un contrat à durée déterminée est proposée à Mme Catherine AUZANEAU pour ce travail.

Délibération adopté à l'unanimité.

5 - INTERCOMMUNALITE

Délibération sur le rapport de la CLECT (Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées) suite au passage de la commune du CCVH vers la CAPI. Le rapport constate :

La CAPI assume 9031€ de charges auparavant assumées par la CCVH, 14509€ de charges non liées à un équipement auparavant assumées par la commune, et 32504 € de charges liées à un équipement (voirie et éclairage public) auparavant assumées par la commune, soit un total de 56044 €.

Approbation du rapport par le conseil municipal à l'unanimité.

6 - FINANCEMENT DU CCAS

Subvention allouée de 3 000€ à l'unanimité.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Reconduction de la formule du bulletin municipal pour l'édition 2014.
- Une nouvelle association est née : « Nounou et Bambins », destinée aux assistantes maternelles des communes de Succieu, Châteauvilain, Eclose et Badinières. Contact : Mme Sylvie Godeau
- Mr GINON, résidant à Buffières, souhaite créer une nouvelle association de jardins partagés. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de lui.
- Mr BOVAGNE souhaiterait créer un rucher-école, et est pour cela à la recherche d'un terrain. Si des propriétaires sont volontaires pour accueillir des ruches, n'hésitez pas à le contacter ou à vous faire connaître en mairie.

- La mise en route des transports scolaires a été laborieuse. La semaine de la rentrée, le transporteur a oublié le nouvel arrêt au Stade puis au Javet. Après intervention de la mairie auprès des services du Conseil Général, tout semble être rentré dans l'ordre dès le troisième jour.

- Rappel

Lors des grèves des enseignants, la mairie est tenue d'assurer un service minimum de garderie. Les personnes intéressées pour veiller sur les enfants peuvent se manifester en mairie.

COMMUNIQUE MAIRIE

CHANTIER DE LA SALLE DES FETES : Le coulage de la chape a finalement été entrepris le 17 septembre. Un nouvel échéancier sera établi à réception de cette opération.

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en septembre 1997 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés après cette démarche.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : les inscriptions ne se pas automatiques. Elles seront prises jusqu'au 31 décembre 2013. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif.

FERMETURE DU SECRETARIAT : il sera fermé exceptionnellement

- Jeudi 26 septembre : le matin uniquement
- Jeudi 17 octobre (toute la journée)

COLLECTE TEXTILE ET VETEMENT USAGES : Vous pouvez déposer vos sacs dans le local du four à pain, pendant les heures d'ouverture du secrétariat jusqu'au 1^{er} octobre. Cette collecte est réalisée au bénéfice de l'Association des Paralysés de France.

Horaires des transports